



Depuis des mois, nous nous battons avec la direction afin de faire comprendre à la direction les problèmes de sécurité que nous avons sur le réseau. Que ce soit sur l'accidentologie où la sécurité des biens et des personnes. Les réponses évasives et la nonchalance qui nous est opposé nous mets dans une position où nous devons réagir. Les derniers événements en sont une marque importante.

Depuis des semaines, le matériel, malgré son renouvellement tombe en panne et dans des endroits qui posent soucis (carrefour, rondpoint,...). La vidéo surveillance, la radio dysfonctionnent et les incidents se multiplie à GOGO.

C'est assez de continuer ainsi dans des conditions de travail non sécurisantes pour tous.

Vous trouverez une liste ci-dessous que nous vous demandons de suivre afin que VOTRE sécurité individuelle soit respectée. Les appels d'urgence ne sont plus vérifiés depuis des mois.....

a. La radio :

- ✓ Nous vous demandons de faire un essai radio à chaque prise de service pour vérifier à minima que celle-ci fonctionne. (dans le Tram pour ceux qui ne le savent pas un appel par cabine est effectué chaque matin et PDS)
- ✓ Si la radio ne fonctionne pas, il est hors de questions de prendre votre matériel personnel comme le téléphone portable pour appeler le PCC (il pourra vous être reproché de téléphoner avec celui-ci).

b. La vidéosurveillance :

- ✓ Vérification des éléments de fonctionnement qui vous protège lors d'événements importants comme ces dernières semaines :
 - ✚ Depuis trois semaines, 2 jets de pierres importants envers les conducteurs, plusieurs altercations dont une violente, 2 AGRESSIONS importantes (Quetigny et Grésilles).
 - ✚ En partant du dépôt et à chaque prise de service, nous vous demandons de vérifier les voyants de fonctionnement de ce matériel, si vous avez un doute vous appelez le PCC pour demander le mode nominal de celui-ci.

c. Les rétroviseurs:

- ✓ Lors d'un accident ou quand votre rétroviseur n'est plus accessible, nous vous demandons de ne pas continuer sans cette sécurité importante. Vous engagez votre responsabilité lors d'un accident même si vous avez reçu un ordre du PCC. Si vous pensez ne pas y arriver vous vous garez en toute sécurité pour ne pas gêner la circulation ou au maximum au prochain terminus pour vous le faire réparer.





- ✓ Vos deux rétroviseurs extérieurs doivent être en état pour un fonctionnement optimum. **N'ENGAGEZ PAS VOTRE RESPONSABILITE.** Cela pourrait vous coûter cher au tribunal.



d. Les compteurs kilométriques :

- ✓ En cas d'absence de vérification de votre vitesse, faire changer votre véhicule dans l'immédiat et si cela se fait en ligne retour au terminus à vitesse réduite afin de ne pas dépasser les limites autorisées.

Dans tous les cas de figure nous vous demandons de vérifier ces points très importants pour votre sécurité personnel et celles de vos passagers.

- ✓ Radio (Faire essai)
- ✓ Vidéosurveillance (vérification du bon fonctionnement)
- ✓ Rétroviseurs
- ✓ Compteurs kilométrique.
- ✓ Ouverture fermeture de portes défailtantes.

L'équipe CFDTDIVIA

